

## Le Mot du Président



*« A l'heure où l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie induit de profonds changements et pose de nombreux défis et questions d'ordre stratégique, il est important, de mon point de vue, de ne pas oublier nos valeurs ni notre histoire. Savoir d'où l'on vient permet bien souvent d'éclairer la route à suivre....*

*C'est pourquoi la C.E.S.M.L. a décidé, lors de son conseil d'administration tenu le 12 Avril 2013, de remettre à jour un dispositif conventionnel permettant de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire des 50 communes qu'elle dessert historiquement depuis 1920. Il me semble utile de rappeler ici que la C.E.S.M.L. est une entreprise de service public qui a vu le jour sous l'impulsion d'un groupe d'agriculteurs visionnaires qui souhaitaient apporter les bienfaits de la modernité (la fameuse « fée électricité ») à leur territoire.*

*Cette ligne de conduite est toujours d'actualité, aussi bien dans le monde agricole que dans celui de l'énergie. »*



### Notre Engagement

La convention avec les Jeunes Agriculteurs a pour but d'aider l'installation d'agriculteurs répondant à la définition de jeunes agriculteurs - telle que prévue par les textes réglementaires en vigueur - sur le territoire de desserte historique de la C.E.S.M.L. (Coopérative d'Électricité de Saint-Martin-de-Londres).

Pour bénéficier de l'aide fixée à 2 500€ consentie par la C.E.S.M.L., le jeune agriculteur devra auparavant souscrire 928 € de parts sociales de l'entreprise ; cette aide est consentie sous la forme d'une avance de trésorerie qui se transformera en subvention d'exploitation à l'issue d'une période d'engagement de 5 ans au cours de laquelle le bénéficiaire de l'aide devra justifier de son statut d'agriculteur en exercice, faute de quoi l'aide devra être remboursée.

L'aide n'est attribuée qu'une seule fois à un même agriculteur.

Les 50 communes desservies par la C.E.S.M.L. sont les suivantes :

Argelliers, Aspiran, Aumelas, Belarga, La Boissière, Brissac, Buzignargues, Campagnan, Campagne, Causse de la Selle, Cazevieille, Cazilhac, Combaillaux, Fontanès, Garrigues, Grabels, Guzargues, Lauret, Mas de Londres, Les Matelles, Montarnaud, Montaud, Murles, Notre Dame de Londres, Paulhan, Pégairolles de Buèges, Plaissan, Popian, Puechabon, Le Rouet, Saint-André-de-Buèges, Saint-Bauzille de la Sylve, Saint-Clément de Rivière, Sainte-Croix de Quintillargues, Saint-Gély du Fesc, Saint-Hilaire de Beauvoir, Saint-Jean de Buèges, Saint-Jean de Cornies, Saint-Jean de Cuculles, Saint-Martin de Londres, Saint-Mathieu de Trévières, Saint-Pargoire, Saint-Paul et Valmalle, Saint-Vincent de Barbeyrargues, Sauteyrargues, Le Triadou, Vailhauquès, Valflaunès, Viols en Laval, et Viols le Fort.

## Qui sommes-nous ?

Concessionnaire de service public, assurant depuis le 3 Novembre 1920 la distribution en électricité sur le territoire de 50 communes au Nord & Ouest de MONTPELLIER, la C.E.S.M.L. gère, développe et entretient un réseau de distribution public d'électricité de près de 1750 kilomètres de lignes à basse et haute tension, dont près de 60% construits en technique souterraine. Ce réseau permet de desservir 36000 foyers, soit environ 76 000 habitants (consommation annuelle d'électricité de l'ordre de 350 millions de kWh).

Cette énergie provient pour l'essentiel de 4 postes sources raccordés au réseau de transport géré par RTE et d'une production locale d'électricité à base d'énergies renouvelables (hydraulique issue du barrage Bertrand sur l'Hérault & photovoltaïque à travers les 1 000 producteurs raccordés au réseau).

Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Électricité, elle est gérée par un conseil d'administration composé essentiellement d'agriculteurs et de représentants de collectivités. Société sans but lucratif, elle réinvestit ses excédents dans les réseaux de distribution et dans l'outil de travail afin d'offrir un service public de proximité performant et moderne, au service duquel 90 personnes œuvrent au sein des services administratifs, accueils et services techniques sur les sites de Grabels, Paulhan, Saint-Gély-du-Fesc et Saint-Martin-de-Londres.

La C.E.S.M.L. s'est réorganisée pour faire face au défi de l'ouverture du marché de l'électricité en deux axes principaux : un recentrage de sa politique d'investissement sur son cœur de métier (enfouissement des réseaux & amélioration de la qualité) et d'autre part, la création de la filiale de commercialisation LUCIA afin d'apporter une réponse de marché aux clients qui le souhaiteraient et conquérir de nouvelles parts de marché en France.

L'objectif de la C.E.S.M.L. est de demeurer un acteur énergéticien local performant.

## Comment nous contacter ?

La personne à contacter au sein de la C.E.S.M.L. pour l'exercice de la convention jeunes agriculteurs est la suivante :

Monsieur Philippe JAHAN :  
158 Allée des Ecureuils  
34982 Saint-Gély-du-Fesc  
Tel : 04 67 66 67 64  
Mail : [philippe.jahan@cesml.fr](mailto:philippe.jahan@cesml.fr)

